

UNAIDS/PCB(23)/08.34
24 avril 2009

**24^{ème} réunion du Conseil de Coordination du
Programme de l'ONUSIDA**
Genève, Suisse
22-24 juin 2009

Rapport de la vingt-troisième réunion du CCP

1. OUVERTURE

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. La vingt-troisième réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA s'est déroulée au Centre international de Conférences (CICG) de Genève, Suisse, du 15 au 17 décembre 2008. L'ordre du jour de la réunion est présenté à l'Annexe 1.
2. En leur qualité de Président du Conseil de Coordination du Programme, les Etats-Unis d'Amérique ont ouvert la vingt-troisième réunion et souhaité la bienvenue à tous les membres ainsi qu'aux autres participants. Une minute de silence a été observée en mémoire des personnes décédées du sida depuis la dernière réunion du Conseil.
3. L'ordre du jour provisoire (UNAIDS/PCB(23)/08.23/Rev.2) a été adopté sans modification.
4. La discussion du segment normal a été suspendue pour céder sa place au segment thématique *'Relations entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme : organisation de la liaison avec les multiples sources internationales d'appui technique et partenariats public-privé'* (la discussion du segment thématique est résumée ci-dessous au point 1.3 de l'ordre du jour).
5. Lorsque la discussion du segment normal a repris le 16 décembre, le Dr Mark Dybul (Ambassadeur, Coordonnateur de U.S. Global AIDS) a exprimé l'honneur et le privilège que cela a été pour les Etats-Unis d'assumer la présidence du Conseil de Coordination du Programme. Il a remercié le Dr Peter Piot, Directeur exécutif, pour son leadership à la tête de l'ONUSIDA et exprimé sa certitude que « l'héritage de la prise en considération de la dignité de toute personne » serait préservé sous la conduite du nouveau Directeur exécutif, M. Michel Sidibé. Le Président a indiqué que les relations entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le 'Fonds mondial') étaient de la plus haute importance et que le Mémoire d'accord conclu entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial en juin 2008 avait posé des bases solides nécessitant une attention constante pour garantir sa pleine mise en œuvre. Evoquant le rôle essentiel joué par l'ONUSIDA dans la riposte au sida, le Président a instamment invité le Conseil de Coordination du Programme à prendre des mesures pour accroître son utilité et son efficacité. Bien que la crise économique mondiale risque d'inciter les gouvernements à limiter certains engagements, il a insisté sur le fait que la pandémie de sida exigeait une action mondiale permanente et soutenue.

1.2 Examen du rapport de la vingt-deuxième réunion

6. Le Conseil de Coordination du Programme a examiné et approuvé le rapport de la vingt-deuxième réunion sans amendement (UNAIDS/PCB(22)/08.22.)

1.3 Résultat(s) du Segment thématique

7. Le Dr Piot et le Dr Michel D. Kazatchkine, Directeur exécutif du Fonds mondial, ont co-présidé une discussion plénière du segment thématique sur les relations entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial. Répondant aux questions posées par M. Osei G. Kofi, journaliste ghanéen et animateur du débat, les co-présidents de la discussion plénière thématique ont abordé les principales questions concernant les relations entre les deux organismes et l'importance de celles-ci pour la riposte mondiale au sida.
8. Bien que les progrès de l'élargissement et de l'intensification des ripostes au sida aient été documentés dans de nombreux pays, le Dr Piot a noté que de telles améliorations n'étaient pas visibles partout dans le monde. La riposte au sida a enregistré des résultats remarquables, notamment un accès au traitement antirétroviral pour plus de quatre millions de personnes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Le Dr Piot a indiqué que les progrès de l'élargissement et de l'intensification étaient plus visibles concernant le traitement que la prévention du VIH. La crise financière mondiale crée des obstacles potentiellement importants aux efforts visant à élargir davantage la couverture des programmes.
9. Alors que l'on développe l'envergure des programmes, la nécessité de garantir une appropriation nationale et d'acheminer les ressources là où elles en ont le plus besoin reste d'importance primordiale. Le Dr Kazatchkine a indiqué que 60 % des subventions du Fonds mondial soutenaient des programmes de santé en Afrique subsaharienne et que 60 % des financements du Fonds étaient alloués à des programmes en rapport avec le VIH. Les pays durement touchés d'Afrique australe sont les principaux bénéficiaires des financements du Fonds mondial. Parallèlement, ce dernier a acheminé des nouvelles ressources importantes dans les pays ; il a travaillé au renforcement de l'appropriation nationale des programmes, d'un système de décaissement en fonction des résultats et d'un processus de prise de décisions partagé entre les gouvernements et la société civile. Conscient de l'état critique de cette région, le Conseil a demandé au Secrétariat de l'ONUSIDA, en consultation avec le Secrétariat du Fonds mondial, de proposer des options pour le renforcement des mécanismes afin de faciliter les consultations et l'établissement de réseaux parmi les Etats africains de sorte qu'ils participent de manière significative au Conseil de Coordination du Programme et au Conseil du Fonds mondial.
10. Le Fonds mondial s'efforce de simplifier ses procédures internes et étudie notamment la possibilité de remplacer des subventions limitées dans le temps par des lignes de crédit pour les pays dont les demandes ont été approuvées. La simplification et l'harmonisation des indicateurs de performance restent des problèmes majeurs. De même, la nécessité de garantir la pérennité des programmes soutenus par le Fonds mondial – ce qui implique non seulement des ressources financières sûres à long terme mais aussi des systèmes de santé, des environnements juridiques et des capacités de la société civile plus solides et durables – représente une difficulté. Bien que le renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation soit un impératif urgent dans de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire, le Dr Kazatchkine a indiqué qu'environ 3 % seulement des financements demandés au Fonds mondial étaient destinés à des activités liées au suivi et à l'évaluation.

11. Les relations entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial ont des conséquences significatives pour le succès de la riposte au sida dans le futur. Au nom du Secrétariat du Fonds mondial, le Dr Kazatchkine a remercié l'ONUSIDA pour son soutien et a particulièrement félicité le Dr Piot pour son rôle dans l'amélioration des relations entre les organismes ; il a indiqué qu'il était confiant dans le fait que cet engagement serait maintenu sous la direction de M. Michel Sidibé. Par le biais de sa présence permanente dans les pays, l'ONUSIDA vise à aider les secteurs publics à améliorer l'efficacité et la pérennité des programmes soutenus par le Fonds mondial. Le Dr Piot a estimé que dans certains pays, le personnel de l'ONUSIDA consacrait globalement la moitié de son temps à garantir le succès des initiatives du Fonds mondial. Lors des récentes séries de soumissions de propositions au Fonds mondial, environ 70 % des propositions de pays ayant bénéficié d'une aide de l'ONUSIDA pour élaborer leur projet ont été approuvées, contre une moyenne d'environ 50 % pour l'ensemble des demandes. Le Dr Kazatchkine a indiqué que les capacités du système des Nations Unies à soutenir la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial varient souvent au sein et entre les pays et qu'il est nécessaire de clarifier les questions relatives aux communications et aux points focaux de prise de décision au sein du système des Nations Unies dans divers pays.
12. Pendant différentes réunions organisées le matin et l'après-midi, des membres du Conseil et d'autres participants ont assisté à quatre tables rondes axées sur des aspects distincts des relations entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial. Dans chacun des groupes, il a été demandé aux participants de recenser les principales difficultés et de faire des conclusions et des recommandations. Sur la base des délibérations des quatre tables rondes, le Conseil de Coordination du Programme a observé que l'ONUSIDA et le Fonds mondial étaient engagés dans un élargissement et une intensification de l'action en direction de l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'appui en rapport avec le VIH. Les deux organismes ont aussi reconnu que l'appui technique était une composante essentielle de cette mission. Il a toutefois été indiqué que les ressources et les financements consacrés à l'appui technique ne correspondent pas toujours à la demande concernant une telle aide émanant des pays. L'appui technique pourrait tirer profit d'une recherche opérationnelle supplémentaire, d'une meilleure communication entre les parties prenantes et d'une meilleure connaissance des épidémies nationales. On a pris acte du besoin d'appui technique à long terme.
13. Le Conseil de Coordination du Programme a indiqué qu'il y avait des méprises fréquentes concernant l'objet et la fonction des mécanismes de coordination dans les pays (CCM) du Fonds mondial et qu'il était fréquent que ces dispositifs ne soient pas perçus comme des structures appartenant aux pays. En particulier, des difficultés surviennent souvent concernant les relations entre les mécanismes de coordination dans les pays et les autorités nationales de lutte contre le sida. Des groupes stigmatisés et criminalisés sont souvent exclus des mécanismes de coordination de la lutte nationale contre le sida ou mal représentés dans ceux-ci.
14. Bien qu'un appui technique efficace renforce les capacités des institutions gouvernementales, de la société civile et d'autres partenaires, le Conseil de Coordination du Programme a noté que l'appui technique existant était

- fréquemment axé sur la résolution des problèmes plutôt que sur le renforcement des capacités. L'assistance technique disponible est souvent handicapée par des mécanismes d'assurance de la qualité inappropriés et une mauvaise coordination entre les fournisseurs d'appui technique. Le Conseil de Coordination du Programme a souligné l'importance d'un leadership gouvernemental participatif pour coordonner l'appui technique. Les mécanismes approuvés sont nécessaires pour valider les stratégies nationales de lutte contre le sida et garantir leur pertinence par rapport aux besoins nationaux réels.
15. Le Conseil de Coordination du Programme a observé que le secteur privé dispose du potentiel pour appuyer les ripostes du secteur public par le biais d'un renforcement de l'efficacité, de nouvelles technologies, d'un accès à des systèmes de santé et de service parallèles, et de relations utiles qui s'étendent souvent au-delà des frontières nationales. Toutefois, les questions d'appropriation, de prise de décision et de responsabilisation peuvent parfois devenir plus compliquées lorsque des entités du secteur privé participent activement aux efforts nationaux de lutte contre le sida. Les communautés ont souvent des difficultés à obtenir la participation des entités du secteur privé.
 16. Reconnaissant à la fois les avantages de l'appui technique et les limites des mécanismes existants d'appui technique, le Conseil de Coordination du Programme a demandé à l'ONUSIDA d'actualiser sa stratégie de développement des capacités et d'appui technique. Il a été demandé au Programme commun d'estimer les coûts d'appui technique couverts par les mandats et les budgets existants des coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA, ainsi que les ressources supplémentaires nécessaires. Le Conseil de Coordination du Programme a demandé des mesures efficaces pour mettre en œuvre à l'échelon des pays le Mémoire d'accord signé entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial, y compris l'éducation et la formation du personnel des Nations Unies dans les pays sur les rôles respectifs des deux organismes. Le Conseil a également invité l'ONUSIDA et le Fonds mondial à aider les pays à éviter les duplications entre les mécanismes de coordination dans les pays et les autorités de coordination de la lutte nationale contre le sida. Des mesures visant à renforcer les capacités de la société civile à participer pleinement aux mécanismes de coordination nationaux ont été avalisées par le Conseil de Coordination du Programme. Ce dernier a en outre demandé à l'ONUSIDA de compiler les meilleures pratiques et les enseignements tirés concernant les partenariats public-privé afin d'éclairer les efforts destinés à renforcer les initiatives de riposte au sida du secteur public dans les pays en développement. Il a aussi été demandé à l'ONUSIDA d'accélérer ses travaux sur l'égalité entre les sexes et sur une participation significative des lesbiennes, des gays, des bisexuel(le)s et des transgenres aux mécanismes de coordination de la riposte nationale au sida.
 17. Le Conseil de Coordination du Programme a demandé au Secrétariat de l'ONUSIDA de préparer un rapport sur les objectifs et l'organisation du segment thématique.
 18. Les décisions prises par le Conseil de Coordination du Programme relatives à ce point sont mentionnées dans le paragraphe 3 des 'Décisions, recommandations et conclusions' figurant en Annexe 2.

1.4 Rapport du Directeur exécutif

19. Présentant son dernier rapport au Conseil de Coordination du Programme en tant que Directeur exécutif de l'ONUSIDA, le Dr Piot a commenté quelques réflexions sur le passé et l'avenir du Programme commun et de la riposte au sida ; il a proposé aux membres du Conseil une chronique des dix années qu'il a passées à l'ONUSIDA en rendant fidèlement compte des difficultés et de l'évolution du Programme commun. Le Conseil économique et social des Nations Unies avait assigné une double mission à l'ONUSIDA – aider à vaincre l'épidémie et coordonner les diverses activités du système des Nations Unies en rapport avec le VIH à travers le monde. Après avoir accepté le poste de premier Directeur exécutif de l'ONUSIDA, le Dr Piot a cherché à placer la question du sida en haut de l'ordre du jour mondial, à établir une large alliance pour riposter efficacement et à mobiliser des ressources sans précédent pour lutter contre le sida.
20. En 1996, au moment de la création du Programme, la découverte inattendue d'une thérapie antirétrovirale hautement active a révolutionné les perceptions que l'on avait à travers le monde de l'épidémie. Nous avons assisté, depuis douze ans que l'ONUSIDA a été créé, à des évolutions considérables des technologies d'information et de communication, à une augmentation d'un milliard de la population mondiale et à l'émergence de nouveaux pouvoirs économiques et politiques. Depuis que l'ONUSIDA existe, le nombre de personnes vivant avec le VIH a augmenté de 20 millions à 33 millions, le niveau des ressources mises à la disposition des programmes en rapport avec le VIH a été multiplié par 44, le nombre annuel de nouvelles infections s'est réduit au niveau mondial et 4 millions de personnes environ vivant dans des pays à revenu faible ou intermédiaire ont été placés sous traitement antirétroviral. En 2008, le système multilatéral est plus uni et mieux coordonné concernant la riposte au sida que dans tout autre domaine. Les taux de pauvreté ont diminué et l'espérance de vie a augmenté dans de nombreux pays, mais les inégalités se sont cependant accrues au sein des sociétés.
21. La crise financière mondiale menace la poursuite des progrès enregistrés dans la riposte contre le sida, en particulier dans la mesure où l'analyse du passé incite à croire que les ralentissements du système financier sont souvent accompagnés de réductions de l'assistance officielle au développement. En évaluant de nouvelles stratégies pour faire face à de telles difficultés et à les dépasser, il convient d'éviter les approches de type « top-down » (macroéconomiques) du développement pour privilégier des stratégies plus souples qui s'adaptent aux évolutions de la conjoncture et à l'émergence de nouveaux problèmes. La priorité doit être donnée à des travaux interdisciplinaires entre les secteurs et des processus de planification participatifs doivent être mis en œuvre pour répondre efficacement à la complexité et pour combiner interventions d'urgence et activités à long terme.
22. Au cours des 12 dernières années, l'ONUSIDA et ses partenaires ont été confrontés à un ensemble d'obstacles divers qui ont été dépassés avec plus ou moins de succès. La communauté des personnes engagées dans la lutte contre le sida a sous-estimé à quel point la stigmatisation, la discrimination, les violations des droits de l'homme et l'inégalité entre les sexes resteraient des

- obstacles, et ce, même après l'introduction des antirétroviraux. Le sentiment d'urgence et de solidarité qui allait finalement se transformer en un mouvement mondial contre le sida n'avait pas non plus été totalement anticipé ou présent dès le début. Le Conseil de Coordination du Programme a joué un rôle important dans l'effort visant à étendre l'accès au traitement en autorisant de manière précoce des programmes pilotes en Afrique permettant d'introduire des antirétroviraux dans des milieux aux ressources limitées. Dépassant un certain nombre d'obstacles, le système des Nations Unies en est aussi venu à adhérer au consensus scientifique massif en faveur des programmes de réduction des risques pour prévenir le VIH parmi les consommateurs de drogues injectables. Dans certains cas, l'ONUSIDA a surestimé le rythme auquel le VIH risquait de se propager parmi les populations hétérosexuelles en dehors d'Afrique, et des mesures ont été prises pour mettre en place des systèmes permettant de rendre les estimations épidémiologiques beaucoup plus fiables. Comme la lenteur de la recherche vaccinale l'a mis en évidence, la communauté des personnes oeuvrant dans le domaine du sida a souvent surestimé la probabilité d'avances technologiques majeures, même si le développement de traitements antirétroviraux combinés représente l'une des grandes victoires de la recherche pharmaceutique de la deuxième moitié du vingtième siècle.
23. Des mythes récurrents continuent d'empêcher d'agir avec une efficacité optimale contre l'épidémie. L'un de ces mythes est que le sida n'est qu'un problème africain ou que la transmission hétérosexuelle du virus ne se produit que rarement en dehors d'Afrique ; alors que le risque de transmission du VIH est plus faible en Asie, la densité de la population est telle dans la région qu'elle signifie que des millions de personnes vivent avec le VIH ou sont exposés au risque d'infection par le virus. Un deuxième mythe concerne l'inefficacité supposée de la prévention du VIH, ce qui revient à ignorer les preuves solides selon lesquelles une combinaison des stratégies peut réduire de manière significative les taux de nouvelles infections. Un autre mythe est que les problèmes de droits de la personne, d'égalité entre les sexes ou de violence sexiste sont trop complexes pour qu'on s'y attaque ou ont été résolus. Le Dr Piot a rappelé que les assertions selon lesquelles la riposte au sida affaiblit les systèmes de santé ou la lutte contre le sida reçoit des financements trop importants sont également erronées. L'élargissement et l'intensification de la riposte au sida ont en fait généré des avantages collatéraux considérables et un retour sur investissement exceptionnel.
24. L'épidémie de sida a contribué à faire évoluer le domaine du développement. L'approche respectueuse des droits adoptée pour la riposte au sida a aidé à dépasser une résistance traditionnelle vis-à-vis d'initiatives nouvelles coûteuses et à faire participer pleinement les communautés affectées à la planification et à la mise en œuvre des programmes. La riposte au sida a contribué à ce que l'on accorde plus d'attention à la responsabilisation, à des stratégies multidisciplinaires novatrices et à un renforcement du rôle de la société civile.
25. Le Dr Piot a indiqué que la riposte au sida avait aussi transformé le mode de fonctionnement des Nations Unies. L'ONUSIDA a joué un rôle de pionnier pour aider la famille de l'ONU à intervenir en tant qu'entité unique dans les pays et intégrer les partenaires de la société civile et du secteur privé dans le système. Cela étant, un certain nombre de difficultés subsistent pour maximiser l'efficacité des Nations Unies contre le sida à l'échelon des pays. De trop nombreux

- groupes thématiques et équipes de pays des Nations Unies sont déconnectés des acteurs autochtones et l'accent mis sur une planification et une programmation conjointes n'a pas empêché certains organismes des Nations Unies de continuer parfois d'intervenir de manière isolée. L'action des Nations Unies dans les pays reste fréquemment trop axée sur des projets individuels ou sur des relations entre organismes de l'ONU plutôt que sur le renforcement de capacités nationales durables. En outre, les pratiques organisationnelles de plusieurs entités des Nations Unies empêchent une gestion basée sur l'innovation et la performance.
26. Concernant l'avenir, le Dr Piot a insisté sur la nécessité de s'appuyer sur les succès passés pour soutenir le leadership et l'engagement : il est nécessaire d'adopter une stratégie plus professionnelle et entrepreneuriale de la prévention du VIH. Le Dr Piot a invité la Commission des stupéfiants de reconnaître officiellement le bien-fondé scientifique de la réduction des risques et a instamment prié le système des Nations Unies d'éviter toute compromission concernant les questions des droits de la personne. Le Dr Piot a exprimé sa gratitude au Conseil de Coordination du Programme pour son appui et demandé au Conseil d'apporter un soutien de même ampleur à M. Sidibé.
27. Le Conseil de Coordination du Programme a rendu hommage au Dr Piot pour son action et officiellement pris acte de ses résultats. Le Conseil a notamment souligné les succès du Dr Piot concernant le placement de la question du sida à un niveau prioritaire de l'ordre du jour mondial, la création d'alliances, la mobilisation de ressources, le promotion d'une approche respectueuse des droits de la personne et le positionnement de l'ONUSIDA en tant que programme commun à part entière au sein du système des Nations Unies. L'appui massif du Dr Piot en faveur d'une participation active et significative de la société civile a également été souligné, tout comme son courage pour s'attaquer aux problèmes difficiles.
28. Le Conseil de Coordination du Programme a également souhaité la bienvenue à M. Sidibé, nouveau Directeur exécutif de l'ONUSIDA. M. Sidibé s'est engagé à ce que l'ONUSIDA s'appuie sur les progrès réalisés grâce au Dr Piot dans les années à venir.
29. Les décisions prises par le Conseil de Coordination du Programme relatives à ce point sont mentionnées dans le paragraphe 4 des 'Décisions, recommandations et conclusions' figurant en Annexe 2.

2. BUDGET-PLAN DE TRAVAIL INTEGRE : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE ET PLANIFICATION POUR L'AVENIR

30. M. Joel Rehnstrom (Chef, Budget, Finance et Administration, ONUSIDA) a présenté les conclusions du cadre de suivi des résultats du Budget-plan de travail intégré (BPTI) de l'ONUSIDA de l'exercice biennal 2006-2007. Le cadre a intégré plusieurs améliorations par rapport aux versions précédentes, notamment une réduction du nombre d'indicateurs, un accent plus marqué sur l'évaluation de la qualité à l'échelon des pays et des améliorations quant à la portée et la qualité des informations sur les résultats. Le cadre a pris en compte trois grandes catégories de données : des informations concernant 16 Résultats principaux, tirées des rapports des pays sur les indicateurs de base élaborés

pour le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de 2001 et des rapports de pays de l'ONUSIDA, des rapports des coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA concernant des Résultats clés spécifiques, et plus de 60 examens, évaluations et études de cas approfondis des coparrainants et du Secrétariat.

31. Le cadre a révélé une intensification des efforts des Nations Unies contre le sida et une meilleure coordination au sein du Programme commun. Les informations disponibles ont également indiqué une amélioration de l'alignement et de l'harmonisation des efforts des partenaires ainsi qu'une augmentation de l'ampleur et de la qualité de l'appui technique fourni aux pays. Les orientations de politique et les informations stratégiques publiées par l'ONUSIDA ont mieux répondu aux besoins sur le terrain, améliorant la base de connaissances en matière de planification stratégique et d'allocation des ressources. En 2006-2007, le niveau des ressources mobilisées pour lutter contre le sida a augmenté de manière significative.
32. Le cadre de suivi des résultats a aussi recensé plusieurs difficultés importantes rencontrées par l'ONUSIDA pendant l'exercice biennal 2006-2007, notamment des écarts substantiels au niveau de l'élargissement et de l'intensification des ripostes au sida, la persistance de limites capacitaires et de gros problèmes de leadership. L'accent mis sur la prévention du VIH est resté insuffisant pendant l'exercice biennal et des questions subsistent concernant la pérennité des ripostes au sida. Des améliorations sont toujours nécessaires en ce qui concerne l'harmonisation et l'alignement des activités, ainsi que dans le domaine de la gestion axée sur les résultats chez les coparrainants et au Secrétariat. Les conclusions du suivi des résultats de l'exercice 2006-2007 ont mis en lumière la nécessité de renforcer l'appui aux pays pour élaborer des stratégies dont les priorités sont établies et les coûts évalués, et des actions qui sont basées sur du concret. Les activités de l'ONUSIDA pendant cette période ont également souligné l'importance d'un ciblage intensifié de l'action sur les populations les plus exposées au risque d'infection et vulnérables, d'une meilleure mise en œuvre des programmes à l'échelon des pays et d'un renforcement des 'Trois principes' au sein de l'action au niveau des pays. M. Rehnstrom a insisté sur la nécessité de considérer l'appui aux pays comme une priorité dans la planification commune et la budgétisation à tous les niveaux. S'appuyant sur l'expérience de 2006-2007, l'ONUSIDA entend renforcer davantage le suivi des résultats et la responsabilisation à tous les échelons.
33. Le Conseil de Coordination du Programme a pris note de la qualité et de la portée du rapport de suivi des résultats de l'exercice biennal 2006-2007, observant qu'il était représentatif de progrès en direction d'une meilleure gestion axée sur les résultats de l'ONUSIDA. Le Conseil a avalisé les efforts destinés à évaluer les réalisations du Programme commun à l'échelon des pays dans le cadre des efforts visant à suivre les progrès par rapport à la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2006 et les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil de Coordination du Programme a laissé entendre que des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour simplifier le rapport et il a été demandé à l'ONUSIDA de mettre davantage l'accent sur les résultats et l'impact, et sur les liens entre les dépenses et les réalisations dans ses activités de suivi des résultats. Une intégration permanente de données qualitatives et quantitatives dans les activités

de suivi des résultats a été recommandée, de même que des efforts supplémentaires pour améliorer la coordination et l'harmonisation au sein du Programme commun. Le Conseil de Coordination du Programme a recommandé une plus grande clarté dans la définition des contributions de chaque coparrainant et du Secrétariat.

34. Le Conseil de Coordination du Programme a encouragé l'ONUSIDA à accroître ses efforts pour faire participer la société civile à l'élaboration du Budget-plan de travail intégré et aux activités en rapport avec le VIH dans les pays. Il est nécessaire de maintenir en permanence l'accent sur des questions transversales clés telles que l'égalité entre les sexes et les droits de la personne, et le Conseil a recommandé que l'on ventile autant que possible les données par pays, coparrainant, âge, sexe et autres catégories importantes. Le Conseil a invité l'ONUSIDA à intensifier ses actions pour traiter les problèmes de risque d'infection et de vulnérabilité des filles et des jeunes femmes. Il a exprimé des inquiétudes concernant l'absence persistante d'orientations en matière de politique officielle sur le VIH et le commerce du sexe, et l'omission d'une mention expresse de certaines questions dans le Cadre stratégique de l'ONUSIDA pour 2007-2011, telles que l'accès au traitement pour les mères, les traitements de désintoxication des drogues dans les prisons et la co-infection VIH/hépatite C. En réponse aux inquiétudes exprimées par le Conseil concernant des divergences de taux de mise en œuvre parmi les coparrainants en 2006-2007, il a été indiqué que certaines de ces différences apparentes correspondaient à des différences inhérentes aux dates des comptes-rendus.
35. Outre le rapport sur le suivi des résultats du Budget-plan de travail intégré 2006-2007, M. Rehnstrom a également abordé la décision prise par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 22^{ème} réunion d'étendre le cadre stratégique de l'ONUSIDA jusqu'à la fin 2011. Le cadre stratégique étendu a reconfirmé les cinq orientations stratégiques de l'ONUSIDA.¹ Il a également intégré de nouvelles données, les derniers développements et les résultats de la réunion de haut niveau sur le sida de 2008. D'autres révisions seront peut-être nécessaires en fonction des recommandations de la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA.
36. Le Conseil de Coordination du Programme a pris note du Cadre stratégique 2007-2011 en tant que principal instrument d'orientation pour la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi des progrès de l'ONUSIDA en direction de l'accès universel aux niveaux mondial, régional et national. Un membre a insisté sur la nécessité de renforcer l'accent sur la vulnérabilité des femmes et des filles dans les milieux à faible prévalence. Un autre membre a souligné la nécessité d'axer davantage les efforts sur la protection et la prise en charge sociales, et sur une clarification de la coordination au niveau national.

¹ Les cinq orientations stratégiques sont :

1. Fourniture d'orientations pour l'ordre du jour mondial, accroissement de la participation et suivi des progrès mondiaux,
2. Soutien technique et renforcement des capacités pour 'faire travailler l'argent disponible' pour parvenir à un accès universel,
3. Promotion des droits de la personne, égalité entre les sexes et diminution de la vulnérabilité des personnes les plus exposées au risque,
4. Renforcement de l'accent sur la prévention du VIH, ainsi que sur le traitement, la prise en charge et l'appui, et
5. Renforcement de l'harmonisation et de l'alignement sur les priorités nationales.

37. Le Conseil a instamment invité tous les pays à fournir des ressources appropriées pour financer complètement le Budget-plan de travail intégré 2008-2009 et à s'engager à mettre en œuvre efficacement le Cadre stratégique 2007-2011. Il a été demandé à l'ONUSIDA d'élaborer et d'appliquer rapidement une stratégie de plaidoyer et un plan d'action pour atténuer l'effet potentiel de la crise financière actuelle.
38. Concernant le Budget-plan de travail 2010-2011, l'ONUSIDA fixera une date limite pour son élaboration et s'assurera que les membres du Conseil de Coordination du Programme, les participants et les observateurs ont l'opportunité de prendre part à sa préparation. Le prochain Budget-plan de travail intégré fournira une meilleure présentation des informations budgétaires et visera à intégrer les leçons tirées à ce jour. Il est prévu que le suivi des résultats du BPTI 2010-2011 intègre de nouvelles améliorations, notamment l'utilisation de données de base et de référentiels dans des domaines dans lesquels il n'y en avait pas auparavant. M. Rehnstrom a indiqué que le processus d'affinement des indicateurs et d'amélioration de la collecte de données se poursuivrait. Des efforts supplémentaires seront axés sur une meilleure mise en lumière des résultats et de l'impact en 2010-2011.
39. En réponse à une demande du Dr Piot, le Conseil de Coordination du Programme a convenu d'établir un sous-comité ad interim pour fournir des informations de manière générale sur l'élaboration du Budget-plan de travail 2010-2011. Le Conseil a chargé le nouveau sous-comité de faire des recommandations à la 24^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme concernant les priorités, la portée et la structure globales du BPTI, les résultats escomptés et les principales activités, les indicateurs et les processus de suivi des performances, et le suivi de la mise en œuvre des décisions antérieures relatives au BPTI. La composition et le processus de sélection pour le nouveau sous-comité ont été précisés dans les 'Décisions, recommandations et conclusions' de la 23^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme. Une somme maximum de USD 114 000 a été allouée pour couvrir les coûts des deux réunions du sous-comité et il a été convenu qu'une décision concernant sa pérennisation serait prise lors de la 25^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme au vu des résultats de la Deuxième évaluation indépendante.
40. Les décisions prises par le Conseil de Coordination du Programme relatives à ce point sont mentionnées dans les paragraphes 5.1-5.13 des 'Décisions, recommandations et conclusions' figurant en Annexe 2.

3. RAPPORT DE LA CELLULE INTERNATIONALE DE REFLEXION SUR LES RESTRICTIONS AU VOYAGE LIEES AU VIH

41. Mme Sissel Hodne Steen (Conseiller, Mission permanente de la Norvège auprès des Nations Unies à Genève), co-présidente avec l'ONUSIDA de la Cellule internationale de réflexion sur les restrictions au voyage liées au VIH, a présenté les observations, conclusions et recommandations de cette dernière. La Cellule a été créée par l'ONUSIDA à la suite des discussions de la 16^{ème} réunion du Conseil du Fonds mondial. Composée de 43 membres venant des gouvernements, de la société civile, d'organisations internationales et des Nations Unies, la Cellule s'est réunie trois fois en 2008 avec pour objectif commun d'améliorer les efforts engagés pour faire disparaître les restrictions

liées au VIH à l'entrée, au séjour et à la résidence de personnes vivant avec le virus. Le Conseil du Fonds mondial a approuvé les recommandations de la Cellule lors de sa réunion de novembre 2008.

42. La Cellule internationale de réflexion avait demandé la préparation de différents documents pour éclairer ses travaux, notamment un recensement des restrictions à l'entrée, au séjour et à la résidence liées au VIH, une série de commentaires sur les expériences personnelles concernant l'impact des restrictions au voyage sur les vies des personnes vivant avec le VIH et une analyse documentaire des preuves existantes de l'impact de telles restrictions. La Cellule a limité ses travaux à une étude des restrictions lorsque le VIH est une composante formelle ou explicite d'une loi ou réglementation, lorsque le VIH est considéré de manière différente d'autres états de santé similaires et lorsque les restrictions sont uniquement basées sur la séropositivité au VIH.
43. Au moment où se tenait la 23^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, des restrictions à l'entrée, au séjour et à la résidence liées au VIH demeuraient en vigueur dans 60 pays, territoires ou zones environ. La Cellule a rappelé que de telles restrictions ne protègent pas la santé publique mais font au contraire obstacle à des actions de santé publique valables. Ces lois discriminatoires limitent aussi excessivement la participation des personnes vivant avec le VIH à des activités majeures de la vie et leur mise en œuvre risque de se traduire par des violations des droits de la personne, y compris ceux en rapport avec le travail, l'intimité, la santé et l'asile. Au lieu d'imposer de telles restrictions, les gouvernements doivent garantir l'accès à des programmes en rapport avec le VIH à toutes les populations mobiles, qu'elles soient composées de nationaux ou d'étrangers. Il a été noté avec satisfaction que la Chine et les Etats-Unis d'Amérique avaient annoncé qu'ils étaient en train de supprimer leurs restrictions à l'entrée, au séjour et à la résidence liées aux VIH.
44. Le Conseil de Coordination du Programme a souhaité la bienvenue à la Cellule et convenu que, compte tenu de la décision 8.2 du Conseil prise lors de sa 21^{ème} réunion, aucune réunion du Conseil de Coordination du Programme ne serait organisée dans un pays imposant des restrictions à l'entrée, au séjour ou à la résidence liées à la séropositivité au VIH. Le Conseil a vivement encouragé tous les pays à supprimer les restrictions au voyage liées au VIH et demandé à l'ONUSIDA et aux autres organisations internationales de mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Cellule internationale de réflexion pertinentes eu égard à leur mission.
45. Les décisions prises par le Conseil de Coordination du Programme relatives à ce point sont mentionnées dans les paragraphes 6.1-6.4 des 'Décisions, recommandations et conclusions' figurant en Annexe 2.

4. PARTICIPATION ACCRUE DE LA SOCIETE CIVILE AU CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

46. M. Vincent Crisostomo, Représentant des ONG au Conseil de Coordination du Programme pour la région Asie/Pacifique, a présenté les recommandations issues d'un processus de consultation engagé pour étudier des stratégies visant à accroître la participation de la société civile au Conseil de Coordination du Programme. L'intégration attendue de longue date de la société civile au Conseil

de Coordination du Programme représente une innovation sans précédent dans le système des Nations Unies. Depuis un examen indépendant réalisé en 2006 de la participation de la société civile au Conseil, un dispositif de communication a été lancé en avril 2008 pour apporter un soutien aux représentants des ONG au Conseil. La participation de la société civile est apparue clairement massive lors de la réunion du haut niveau sur le VIH/sida de 2008 et de la Conférence internationale sur le sida de Mexico en août 2008.

47. Faisant suite aux observations et recommandations de l'examen indépendant le la participation de la société civile au Conseil de Coordination du Programme de 2006, les ONG du Conseil avaient entrepris une consultation élargie pour éclairer la manière de parvenir à une participation accrue de la société civile au Conseil. Des entretiens ont été réalisés auprès de 25 informateurs clés ; 183 personnes ont participé à une consultation électronique réalisée dans cinq langues et des discussions de groupes ciblés ont été organisées avec trois groupes de parties prenantes de la société civile.
48. M. Crisostomo a présenté les recommandations consécutives qui ont obtenu le plus large soutien parmi ceux qui ont participé au processus de consultation. Les Etats Membres ont été encouragés à intégrer un ou plusieurs représentant(s) de la société civile à leurs délégations nationales participant aux réunions du Conseil de Coordination du Programme. Des recommandations ont également été faites dans le but d'améliorer la préparation des réunions du Conseil, y compris avec des rencontres en personne des membres du Bureau du Conseil de Coordination du Programme, la fourniture d'une 'feuille de route' simple pour les principaux documents du Conseil, et la remise des documents essentiels huit semaines avant les réunions du Conseil afin de faciliter les traductions en langue locale. Il a été recommandé que l'on crée des opportunités pour permettre à la société civile d'interagir avec les Equipes d'appui aux régions (EAR) de l'ONUSIDA et que l'on organise aussi des réunions privées des leaders régionaux de la société civile et des responsables des EAR tous les deux ans au moins. Le document encourage l'équipe chargée de la Deuxième évaluation indépendante à étudier des moyens permettant de garantir une participation plus large de la société civile au Programme de l'ONUSIDA dans son ensemble et à analyser la question des droits de vote des ONG du Conseil. Il a également recommandé que les progrès enregistrés concernant ce point de l'ordre du jour soient examinés en 2010.
49. Le Conseil de Coordination du Programme a reçu favorablement le rapport des ONG du Conseil et reconnu le rôle essentiel joué par la société civile en son sein et dans l'ensemble de la riposte au sida. Il a noté que certaines délégations nationales au Conseil de Coordination du Programme avaient pris des mesures pour inclure des membres de la société civile et que les Equipes d'appui aux régions de l'ONUSIDA faisaient régulièrement participer des ONG dans leur région respective. Conscient de la souveraineté et des capacités des Etats Membres, le Conseil a encouragé ceux-ci à réfléchir à la possibilité d'intégrer un ou plusieurs représentant(s) de la société civile à leurs délégations nationales au Conseil et recommandé que l'ONUSIDA étudie et recense des moyens pour aider les Etats Membres dans cette perspective.

50. Les décisions prises par le Conseil de Coordination du Programme relatives à ce point sont mentionnées dans les paragraphes 7.1-7.9 des 'Décisions, recommandations et conclusions' figurant en Annexe 2.

5. RAPPORT SUR LE PROCESSUS DE NOMINATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

51. Sur la base des décisions de la 22^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, un Comité de sélection a été créé en juin 2008 pour superviser la recherche d'un nouveau Directeur exécutif pour l'ONUSIDA. Un code de conduite et des règles de procédure ont été adoptés et une annonce de vacance de poste a été diffusée. Le Comité de sélection a inclus des représentants de six Etats Membres, quatre coparrainants et deux membres de la société civile. Il a étudié les candidatures et réalisé des entretiens préliminaires avec le soutien de consultants indépendants. Une réunion extraordinaire du Conseil de Coordination du Programme a eu lieu le 2 octobre 2008 et le rapport de la réunion a été transmis au Secrétaire général le 23 octobre, accompagné du rapport du Comité des organismes coparrainants. Le 1^{er} décembre 2008, le Secrétaire général a nommé M. Michel Sidibé à la fonction de nouveau Directeur exécutif de l'ONUSIDA. Le coût total du processus de sélection s'est élevé à USD 315 696.

52. Son excellence Mme Marie-Louise Overvad, Ambassadrice, Représentante permanente du Danemark à Genève et Présidente du Comité de sélection, a présenté un rapport sur le processus de sélection au Conseil de Coordination du Programme. Lors de ses travaux, le Comité de sélection a adopté une approche basée sur le mérite et traité tous les candidats avec équité. Mme l'Ambassadrice Overvad a déclaré que le Comité de sélection regrettait qu'il n'ait pas été fait appel à une entreprise de recrutement professionnelle : bien que le processus de sélection ait attiré un groupe exceptionnel de candidats, le nombre des candidatures a été inférieur à ce que l'on attendait. Elle a également indiqué que le Comité de sélection regrettait que les discussions lors de la réunion extraordinaire du Conseil de Coordination du Programme aient été plus loin que prévu, se transformant en un débat sur la personnalité des rares candidats au lieu de fournir une évaluation plus objective ou de transmettre simplement une liste provisoire de candidats au Comité des organismes coparrainants.

53. Le Conseil a convenu que les prochaines sélections garantiront un apport suffisant d'informations sur le leadership de l'ONUSIDA de la part du Conseil de Coordination du Programme. Le Conseil a également exprimé sa satisfaction à l'égard du résultat du processus de sélection et félicité le Comité de sélection pour les travaux qu'il a réalisés. Pour les prochaines sélections, il a été demandé que le Bureau du Conseil de Coordination du Programme constitue un Comité de sélection travaillant sur les mêmes critères objectifs et basant de la même manière son approche sur le mérite, comme pour la présente sélection.

54. Les décisions prises par le Conseil de Coordination du Programme relatives à ce point sont mentionnées dans le paragraphe 8 des 'Décisions, recommandations et conclusions' figurant en Annexe 2.

6. PROCEDURES DU CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

6.1 Examen du processus de prise de décisions intersessions du Conseil de Coordination du Programme

55. Le Bureau du Conseil de Coordination du Programme a remis trois documents qui ont tous été rédigés en totale coopération et avec l'aide du Conseiller juridique (Legal Counsel) – qui a approuvé tous les amendements et les ajouts proposés au Modus operandi du Conseil de Coordination du Programme. Le Conseil a pleine autorité pour amender ou compléter le Modus operandi – lequel a été amendé pour la dernière fois en 1999.
56. Le Conseil de Coordination du Programme a accepté lors de sa 22^{ème} réunion d'autoriser le Bureau à engager différentes actions entre les sessions au nom du Conseil concernant la Deuxième évaluation indépendante. Faisant suite à cet événement, le Conseil a décidé d'ajouter une annexe au Modus operandi pour formaliser les fonctions et la composition du Bureau du Conseil de Coordination du Programme et le processus de prise de décisions intersessions devant être suivi par le Bureau. L'amendement stipule que le Bureau reste subordonné au Conseil de Coordination du Programme lui-même, ce qui exclut toute action allant au-delà des décisions correspondantes du Conseil. La nouvelle annexe prévoit que le Bureau du Conseil de Coordination du Programme prendra en considération les avis des coparrainants et des ONG pour engager des actions entre les sessions.
57. Les décisions prises par le Conseil de Coordination du Programme relatives à ce point sont mentionnées dans le paragraphe 9 des 'Décisions, recommandations et conclusions' figurant en Annexe 2.

6.2 Mise en œuvre des précédentes décisions du Conseil de Coordination du Programme

58. Le Conseil de Coordination du Programme a autrement amendé le Modus operandi pour intégrer six décisions de la 20^{ème} réunion du Conseil de juin 2007. Ces décisions concernaient les segments thématique et normal de chaque réunion du Conseil de Coordination du Programme, le nombre de réunions du Conseil, la composition du groupe de rédaction pendant les réunions du Conseil, la durée des sessions du groupe de rédaction, la construction des décisions du Conseil de Coordination du Programme et la synchronisation des élections de l'ONUSIDA avec le cycle d'élection du Conseil économique et social des Nations Unies.
59. Les décisions prises par le Conseil de Coordination du Programme relatives à ce point sont mentionnées dans le paragraphe 10 des 'Décisions, recommandations et conclusions' figurant en Annexe 2.

6.3 Election des responsables

60. Le Conseil de Coordination du Programme a élu l'Ethiopie à sa Présidence, les Pays-Bas à sa Vice-présidence et le Guatemala à la fonction de Rapporteur pour un mandat d'un an à compter du 1^{er} janvier 2009.

61. Le Conseil de Coordination du Programme a également approuvé la nomination de nouveaux représentants des ONG au Conseil de Coordination du Programme pour 2009 : Mme Alexandra Garita, Fédération internationale pour la Planification familiale, Région de l'Hémisphère occidental, le Dr Evan Collins, Réseau de traitement du VIH de l'Ontario, le Dr Lydia Mungherera, The AIDS Support Organization, et le Dr Robert Carr, Caribbean Vulnerable Communities Coalition.

7. POINTS D'INFORMATION

7.1 Aspects sexospécifiques des ripostes au sida

62. M. Jeff O'Malley, Directeur du groupe VIH/sida du PNUD, a présenté des informations au Conseil à la suite de la note d'orientation de l'ONUSIDA sur la sexospécificité dont le Conseil de Coordination du Programme a pris acte lors de sa 22^{ème} réunion en avril 2008. M. O'Malley a déclaré que l'ONUSIDA avait été confronté à plusieurs dissensions lors de ses travaux sur la sexospécificité – la poursuite des priorités mondiales contre les ripostes déterminées et appropriées au niveau national conformément aux 'Trois principes', la réalisation de résultats rapides contre un renforcement des capacités des pays pour le long terme, l'intensification de programmes sur les hommes et les garçons contre la poursuite des actions qui répondent aux besoins complets des hommes et des garçons, et les stratégies basées sur le concret contre les stratégies éclairées par le concret.
63. Pour renforcer et soutenir les travaux des Nations Unies sur la sexospécificité et le sida, un groupe interinstitutions a été créé qui intègre des coparrainants de l'ONUSIDA, le Secrétariat de l'ONUSIDA et l'UNIFEM. Un sentiment récurrent rencontré dans les initiatives de l'ONUSIDA sur la sexospécificité est que les projets pilotes devraient être évités au profit de programmes conçus et conduits par les pays visant à lutter contre l'inégalité des femmes, des filles et sexospécifique. Un manque dramatique de compétences appropriées en matière d'appui aux politiques et technique dont les pays pourraient se servir empêche une action plus efficace et complète sur la question de la sexospécificité et du sida. Alors que le Fonds mondial reste un bailleur de fonds essentiel des programmes axés sur la sexospécificité, d'autres bailleurs de fonds sont nécessaires pour aider à élargir et intensifier les programmes ciblant les questions sexospécifiques.
64. La palette des activités entreprises par l'ONUSIDA sur la sexospécificité et le sida est large. Bien que ces efforts ciblent principalement l'Afrique subsaharienne, toutes les régions bénéficient des services de l'ONUSIDA. En janvier 2009, le Programme commun a organisé une réunion des Coordonnateurs résidents et des spécialistes des Nations Unies sur les questions de sexospécificité des dix pays d'Afrique australe où vivent plus de 40 % des femmes séropositives au VIH. Des Fonds d'accélération programmatique ont été alloués pour élargir et intensifier la programmation axée sur la sexospécificité, et l'ONUSIDA a aidé plusieurs pays d'Afrique à élaborer des propositions de financement qui ont été approuvées par le Fonds mondial et incluent des éléments en rapport avec la sexospécificité. M. O'Malley a reconnu que l'ONUSIDA devait avoir une action collective, un débat et une réflexion sur

les politiques plus dynamiques sur les questions de sexospécificité, et a remercié le Conseil d'inciter l'ONUSIDA à intensifier ses activités dans ce domaine.

65. Le Conseil a pris note du rapport sur les aspects sexospécifiques des ripostes au sida. Des inquiétudes ont été exprimées quant au rythme des progrès concernant l'intensification des efforts de l'ONUSIDA relatifs aux questions de sexospécificité et de sida. En particulier, le Conseil a noté l'absence de cadre global pour les activités de l'ONUSIDA dans ce domaine.
66. Les décisions prises par le Conseil de Coordination du Programme relatives à ce point sont mentionnées dans les paragraphes 12.1-12.2 des 'Décisions, recommandations et conclusions' figurant en Annexe 2.

7.2 Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA

67. Mme Catherine Hodgkin, Présidente du Comité de supervision de la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA, a présenté son rapport au Conseil de Coordination du Programme. Le Comité de supervision est composé de dix membres (cinq hommes et cinq femmes) représentant l'Afrique, l'Asie, les Caraïbes, l'Amérique du Sud et l'Europe orientale et occidentale. Les membres du Comité peuvent se prévaloir de compétences mondiales et sectorielles.
68. Les facteurs essentiels du succès de la Deuxième évaluation indépendante incluent l'indépendance, la transparence, l'impartialité, la coopération et une bonne communication avec le Secrétariat et les coparrainants, la participation des parties prenantes et la fiabilité d'une équipe d'évaluation qualifiée. Les activités d'évaluation entreprises entre mai et octobre 2008 ont été résumées pour le Conseil dans un rapport écrit. Depuis que le rapport a été remis, des visites de pays ont été réalisées en Ethiopie, en Indonésie et en Ukraine, ainsi que des consultations régionales. Plus de la moitié de l'ensemble des visites aux sièges des coparrainants ont déjà eu lieu et les travaux avec le Secrétariat sont également bien engagés. Les consultations avec les Etats Membres et les donateurs sont planifiées, de même qu'une enquête auprès du Conseil de Coordination du Programme, des contacts sur le terrain avec la société civile et une enquête basée sur Internet pour atteindre différentes parties prenantes.
69. Les visites de pays sont tributaires d'un important soutien des Coordonnateurs de l'ONUSIDA dans les pays, de l'aide des ONG et de l'utilisation des contacts professionnels de l'Equipe d'évaluation. Les visites de pays requièrent généralement 11-14 jours et se soldent par la rédaction d'un rapport de synthèse qui est communiqué dans sa version provisoire au Coordonnateur de l'ONUSIDA dans le pays et examiné par le Comité de supervision.
70. Le processus de la Deuxième évaluation indépendante prévoit la communication d'un avant-projet de rapport au Comité de supervision en août 2009 au plus tard. Pendant l'automne 2009, un rapport final sera transmis au Conseil de Coordination du Programme et une discussion sera prévue lors de la 25^{ème} réunion du Conseil en décembre 2009. La Deuxième évaluation indépendante respecte le calendrier convenu et le Comité de supervision et l'équipe d'évaluation respectent les estimations de budget approuvées.

71. Le Conseil a remercié le Comité de supervision pour ses travaux et a pris note du rapport d'activité. En réponse aux commentaires du Conseil, Mme Hodgkin a indiqué que l'équipe d'évaluation avait décidé de contacter quelques pays importants supplémentaires, tels que la Papouasie Nouvelle Guinée, dans le cadre des consultations régionales.
72. Les décisions prises par le Conseil de Coordination du Programme relatives à ce point sont mentionnées dans le paragraphe 13 des 'Décisions, recommandations et conclusions' figurant en Annexe 2.

8. AUTRES QUESTIONS

73. Le Conseil de Coordination du Programme a demandé au Secrétariat de l'ONUSIDA de fournir un document pour sa prochaine réunion sur l'organisation des visites sur le terrain et demandé à l'ONUSDC de travailler pour établir une conclusion de l'examen du problème mondial des drogues par l'UNGASS qui reflète avec précision l'importance de la diminution de la transmission du VIH et de la co-infection chez les personnes qui consomment des drogues.
74. Les décisions prises par le Conseil de Coordination du Programme relatives à ce point sont mentionnées dans les paragraphes 14.1-14.2 des 'Décisions, recommandations et conclusions' figurant en Annexe 2.

9. ADOPTION DES DECISIONS, RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

75. Les décisions, recommandations et conclusions de la 23^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme figurent dans l'Annexe 2.
76. La réunion a été levée.

ANNEXE 1



8 décembre 2008

UNAIDS/PCB(23)/08.23/Rev.2

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Vingt-troisième réunion

Date : 15-17 décembre 2008

Lieu : Centre international de Conférences, Genève, Suisse

Horaire de la réunion : 09h00 - 12h30 et 14h00 - 18h00

Projet d'ordre du jour

Lundi 15 décembre

1. Ouverture

- 1.1 **Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
Le Président prononcera l'allocution d'ouverture de la 23^{ème} réunion du CCP.

Segment thématique

'Relations entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la paludisme : organisation de la liaison avec les multiples sources internationales d'appui technique et partenariats public-privé'

Mardi 16 décembre

Segment normal

1. Ouverture (suite)

- 1.2 **Examen du rapport de la vingt-deuxième réunion**

Le rapport de la vingt-deuxième réunion du CCP sera présenté au Conseil pour adoption.

Document : UNAIDS/PCB(22)/08.22

1.3 Résultat(s) du Segment thématique

Le Président présentera une brève synthèse des résultats du Segment thématique et des recommandations à approuver.

1.4 Rapport du Directeur exécutif

Le Directeur exécutif de l'ONUSIDA fera un point oral sur les activités de l'ONUSIDA depuis la dernière réunion du CCP.

(Déjeuner : 12h30-14h00)

2. Budget-plan de travail intégré : suivi de la mise en œuvre et planification pour l'avenir

Lors de sa 20^{ème} réunion, le CCP a demandé qu'un rapport d'activité sur la mise en œuvre du Budget-plan de travail intégré soit inclus dans l'ordre du jour de la réunion du Conseil de Coordination du Programme. En conséquence, le Conseil recevra un rapport sur la mise en œuvre du Budget-plan de travail intégré pour l'exercice biennal 2006-2007 basé sur le Cadre de suivi et d'évaluation de la performance du BPTI. Il sera également demandé au Conseil de prendre note de l'extension du Cadre stratégique de l'ONUSIDA pour 2007-2010 relatif à l'appui du Programme commun aux initiatives des pays pour progresser en direction de l'accès universel d'ici à 2011, afin de s'aligner sur le nouveau cycle de planification quadriennal et budgétaire biennal du Budget-plan de travail intégré de l'ONUSIDA, comme convenu par le CCP lors de sa 22^{ème} réunion en avril 2008.

Documents : UNAIDS/PCB(23)/08.26 et UNAIDS/PCB(23)/08.27 et UNAIDS/PCB(23)/08.CRP.7

Mercredi 17 décembre

3. Rapport de la Cellule internationale de réflexion sur les restrictions au voyage liées au VIH

Le Conseil recevra le rapport final de la Cellule internationale de réflexion qui inclut un certain nombre de recommandations à approuver.

Documents : UNAIDS/PCB(23)/08.28 et UNAIDS/PCB(23)/08.CRP.4, UNAIDS/PCB(23)/08.CRP.5.Rev.1, UNAIDS/PCB(23)/08.CRP.6, UNAIDS/PCB(23)/08.28.Add.1.

4. Participation accrue de la société civile au CCP

Comme cela a été décidé lors de la 20^{ème} réunion du CCP, le Conseil recevra, de la délégation des ONG du CCP, un document sur des mécanismes susceptibles d'être utilisés à l'avenir pour une plus grande participation de la société civile au Conseil.

Documents : UNAIDS/PCB(23)/08.29 et UNAIDS/PCB(23)/08.CRP.9

(Déjeuner : 12h30-14h00)

- 5. Rapport sur le processus de nomination du Directeur exécutif**
Le Conseil recevra un rapport du Président du Comité de sélection sur le processus suivi pour la nomination du prochain Directeur exécutif de l'ONUSIDA.
Document : UNAIDS/PCB(23)/08.31

- 6. Procédures du CCP :**
 - 6.1 Examen du processus de prise de décisions intersessions du Conseil de Coordination du Programme**
Le Conseil recevra un examen du processus qui a été adopté lors de la 22^{ème} réunion du CCP axé sur son efficacité et son application pour de futures décisions.
Document : UNAIDS/PCB(23)/08.30

 - 6.2 Mise en œuvre des précédentes décisions du CCP**
Rappelant la décision 10 de la 20^{ème} réunion du CCP, il sera demandé au Conseil d'étudier la révision du Modus Operandi afin de maintenir la régularité et la cohérence des procédures du CCP.
Document : UNAIDS/PCB(23)/08.24

 - 6.3 Election des responsables**
Conformément aux procédures du CCP, le Conseil élira les responsables du Conseil et est prié d'approuver les nominations pour les délégués des ONG.
Document : UNAIDS/PCB(23)/08.25

- 7. Points d'information :**
 - 7.1 Aspects sexospécifiques des ripostes au sida**
Le Conseil recevra un rapport d'activité sur les actions convenues lors de la 22^{ème} réunion du CCP, notamment l'élaboration d'outils spécifiques pour aider les pays, l'intensification de l'action pour lutter contre les inégalités liées au sexe et le recours à des groupes d'experts.
Documents : UNAIDS/PCB(23)/08.32 et UNAIDS/PCB(23)/08.CRP.8

 - 7.2 Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA**
Le Conseil recevra un rapport d'activité sur l'évaluation du Président du Comité de supervision.
Document : UNAIDS/PCB(23)/08.33

- 8. Autres questions**

- 9. Adoption des décisions, recommandations et conclusions**

ANNEX 2



17 décembre 2008

**23^{ème} Réunion du
Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse
15-17 décembre 2008**

Décisions, recommandations et conclusions

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que l'action de l'ONUSIDA sous tous ses aspects est orientée par les principes directeurs ci-après et qu'elle est donc :

- Conforme aux priorités nationales des parties prenantes ;
- Fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile et notamment des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus à risque d'infection par le VIH ;
- Fondée sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes ;
- Fondée sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques ;
- Instigatrice de ripostes globales au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et le soutien ;

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la vingt-deuxième réunion

2. *Adopte* le rapport de la 22^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA ;

Point 1.3 de l'ordre du jour : Résultat(s) du segment thématique

- 3.1 *Reconnaissant* que l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ont pour objectif fondamental de contribuer à

l'élargissement national sur la voie de l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'appui. *Reconnaissant* en outre que l'appui technique est un élément essentiel de ce mandat tel qu'il est énoncé dans le Mémoire d'accord entre les deux organisations et contribue à la réussite de la mise en œuvre des plans nationaux multisectoriels de lutte contre le sida :

- 3.2 *Demande* que l'ONUSIDA actualise sa stratégie d'appui technique et de développement des capacités au moyen d'un processus inclusif impliquant les pays chargés de la mise en œuvre et la société civile, en tenant compte :
- des points évoqués et des conclusions du segment thématique, en particulier en ce qui concerne l'égalité des sexes ;
 - du travail d'analyse effectué par l'Equipe mondiale d'appui à la mise en œuvre, des progrès réalisés par le groupe de travail sur l'opérationnalisation du Mémoire d'Accord entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial et la base de données coordonnée sur le sida ;
 - du rapport 2006 chiffrant la répartition des tâches parmi les Coparrainants pour ce qui est de l'appui technique, « *Faire travailler l'argent disponible grâce à un appui accru des Nations Unies aux ripostes contre le sida* » ;
 - de la gamme étendue des mécanismes d'appui technique qui existent actuellement ;
 - de la nécessité d'inclure l'appui technique stratégique tant à court terme qu'à long terme; et
 - du rôle clé que jouent les stratégies et plans d'appui technique et de développement des capacités au niveau des pays pour identifier les besoins en appui technique ;
- 3.3 *Demande* que la stratégie comprenne une estimation des coûts qui sont couverts par les mandats et budgets existants du Secrétariat et des Coparrainants de l'ONUSIDA, ainsi que des aspects, notamment l'appui technique fourni par la société civile, qui exigent des ressources supplémentaires ;
- 3.4 *Demande* que l'ONUSIDA collabore avec le Secrétariat du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour mettre l'accent sur la volonté et la capacité de l'ONUSIDA, notamment des Equipes conjointes des Nations Unies au niveau des pays, afin de promouvoir les objectifs mutuels tels qu'ils sont évoqués dans le Mémoire d'Accord, y compris la mise en œuvre des subventions VIH/sida du Fonds mondial. Le partage systématique des informations, notamment les rapports des Agents locaux du Fonds, comme il convient, sera prioritaire ;
- 3.5 *Demande* à l'ONUSIDA de collaborer avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour permettre au personnel des Nations Unies dans les pays de mieux comprendre quels sont les rôles et les attentes des deux organes, tels qu'ils figurent dans le Mémoire d'Accord, et d'utiliser son pouvoir de rassemblement pour maximiser l'impact du portefeuille du Fonds mondial dans chaque pays ;
- 3.6 *Appelle* l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme à aider les autorités nationales de coordination sida à mettre en œuvre la décision 8.4 de la 18^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme qui stipule spécifiquement que « *l'autorité nationale de coordination doit, avec*

l'assistance de l'ONUSIDA, prendre la tête des efforts visant à réduire le chevauchement des activités des Mécanismes de coordination dans les pays et des autorités nationales de coordination » dans le but d'améliorer la coordination et la cohérence de la riposte nationale au sida ;

- 3.7 *Appelle* les autorités nationales de coordination sida et l'ONUSIDA à investir dans le développement des capacités de la société civile afin de lui permettre de participer de manière significative au travail de ces autorités et d'appliquer les principes de responsabilisation, de transparence et de participation ;
- 3.8 *Demande* à l'ONUSIDA de rassembler les meilleures pratiques et les enseignements tirés afin d'appuyer et de faciliter les partenariats public-privé en ce qui concerne leur applicabilité pour le renforcement du secteur public dans les pays en développement et de communiquer ces informations aux parties prenantes pertinentes ;
- 3.9 *Demande* à l'ONUSIDA d'accélérer son travail sur l'égalité des sexes (femmes et filles), et les lesbiennes, les gays, les bisexuel(le)s et transsexuel(le)s avec l'engagement significatif de ces communautés ainsi que des personnes vivant avec le VIH, afin de soutenir les évaluations des besoins et l'élaboration de propositions par les programmes nationaux de lutte contre le sida et les Mécanismes de coordination dans les pays, et de faciliter les propositions des pays pour la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial ;
- 3.10 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA, en consultation avec le Secrétariat du Fonds mondial, de fournir, pour la 24^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, des options pour le renforcement des mécanismes afin de faciliter les consultations et l'établissement de réseaux parmi les Etats africains, pour faire en sorte qu'ils participent de manière significative au Conseil de Coordination du Programme et au Conseil du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme en vue de son élargissement ultérieur à d'autres régions ;
- 3.11 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de préparer un rapport pour la 24^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme qui sera axé sur les objectifs du segment thématique, notamment sa préparation, son format, sa structure et les résultats des segments thématiques, en particulier le processus pour le choix des thèmes qui est fondé sur les décisions pertinentes du 21^{ème} Conseil de Coordination du Programme ;

Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif

4. *Rend hommage* au Dr Peter Piot en tant que Directeur exécutif de l'ONUSIDA et *reconnaît* ses nombreuses réalisations au cours de son mandat, notamment : l'inscription et le maintien du sida sur l'agenda politique mondial ; l'établissement d'alliances à travers une large gamme de secteurs et d'acteurs ; sa capacité à mobiliser d'importantes ressources ; son empressement à innover ; son insistance sur une approche fondée sur les droits humains ; et la création de l'ONUSIDA, un programme commun qui reste unique au sein des travaux des Nations Unies. Ses qualités personnelles et son engagement en faveur de la riposte au sida ne peuvent être surestimés et servent d'exemple du leadership exigé pour vaincre l'épidémie de sida ;

Point 2 de l'ordre du jour : Le budget-plan de travail intégré : suivi de la mise en œuvre et planification pour l'avenir

- 5.1 *Prend note* de la qualité et de la portée du Rapport sur le suivi des performances fondé sur une approche plus systématique du suivi du budget-plan de travail intégré 2006-2007 et une évaluation plus complète des réalisations de l'ONUSIDA en comparaison avec le passé ;
- 5.2 *Convient* qu'à l'avenir la planification et l'établissement des rapports devront : être axés sur les résultats ; tenir compte des enseignements et des obstacles ; inclure des indicateurs relatifs au développement au sens large ; viser à simplifier les données ; inclure des informations sur l'impact des activités, sur l'établissement de rapports qualitatifs et quantitatifs, sur des questions transversales telles que l'égalité des sexes et les droits humains ; et comprendre des données ventilées, dans la mesure du possible, par catégories telles que pays, Coparrainant, âge et sexe ;
- 5.3 *Soutient* l'accent mis en permanence sur la mesure des réalisations de l'ONUSIDA au niveau des pays dans le cadre des efforts de suivi des progrès vis-à-vis de la Déclaration d'engagement de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida et des objectifs du Millénaire pour le développement ;
- 5.4 *Encourage* l'importance accrue accordée au suivi et à l'évaluation des performances afin d'améliorer encore l'établissement des rapports et d'accroître la transparence à tous les niveaux et à travers l'ensemble du Programme commun ;
- 5.5 *Convient* en outre que le processus d'élaboration du budget-plan de travail intégré pour 2010-2011 devra inclure des précisions sur la répartition des tâches, une réduction des indicateurs comme il convient, et un accent sur les relations entre les investissements et les résultats ;
- 5.6 *Recommande* vivement à tous les pays de fournir des ressources adéquates pour financer pleinement le budget-plan de travail intégré 2008-2009 et de s'engager en outre à faire en sorte que le Cadre stratégique actualisé 2007-2011 soit mis en œuvre de manière efficace et effective ;
- 5.7 *Demande* à l'ONUSIDA d'élaborer et de mettre en œuvre rapidement une stratégie et plan d'action pour le plaidoyer afin d'atténuer les répercussions potentielles de la crise financière actuelle, en particulier dans les régions les plus touchées ;
- 5.8 *Prend note* du Cadre stratégique pour 2007-2011 actualisé, en tant que principal guide pour la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi des progrès, aux niveaux mondial, régional et des pays, de l'appui de l'ONUSIDA aux efforts des pays en direction de l'objectif de l'accès universel ;
- 5.9 *Convient* d'établir provisoirement un sous-comité du Conseil de Coordination du Programme pour la préparation du budget-plan de travail intégré 2010-2011 qui sera chargé de l'examen d'une manière générale et de faire des recommandations à la 24^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme sur :

- a. les priorités, la portée et la structure globales du budget-plan de travail intégré de l'ONUSIDA ;
 - b. les résultats escomptés et les principales activités du budget-plan de travail intégré de l'ONUSIDA ;
 - c. le cadre de suivi des performances, les indicateurs, les cibles et les rapports sur la mise en œuvre du point de vue financier ;
 - d. le suivi de la mise en œuvre des décisions antérieures relatives au budget-plan de travail intégré ;
- 5.10 *Convient* que le sous-comité sera composé de 10 Etats Membres au maximum (deux par région géographique), deux ONG, deux Coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA, et que les rapports des réunions du sous-comité seront placés sur le site web de l'ONUSIDA ;
- 5.11 *Convient* du processus pour l'établissement du sous-comité comme suit :
- D'ici à la date-butoir du 9 janvier 2009, le Président du Conseil de Coordination du Programme sollicitera des propositions relatives aux membres de chaque région (Etat Membre) et groupe d'intérêts (ONG et Comité des Organismes coparrainants) ; chaque groupe présentera des nominations par consensus si possible ;
 - Chaque groupe d'intérêts sera prié de soumettre le nombre exact de nominations pour remplir le nombre de sièges du sous-comité pour ce groupe d'intérêts particulier ;
 - Si le nombre des nominations excède ou est inférieur au nombre de sièges du sous-comité pour un groupe d'intérêts particulier, le Président du Conseil de Coordination du Programme contactera tous les membres du groupe d'intérêts représenté au Conseil pour de plus amples discussions et pour approbation ;
 - Dès que le sous-comité aura été établi, le Bureau du Conseil de Coordination du Programme communiquera les noms des membres à tous les Etats Membres, aux ONG du Conseil de Coordination du Programme et aux Coparrainants ; et
 - Le Bureau du Conseil de Coordination du Programme proposera, pour approbation par le Conseil de Coordination du Programme au moyen du processus de prise de décisions intersessions, un Président choisi parmi les membres du sous-comité ;
- 5.12 *Convient* en outre que le budget pour les opérations du sous-comité se montera à USD 114 000 au maximum, permettant de couvrir deux réunions du sous-comité ;
- 5.13 *Convient* qu'une décision relative à la poursuite des travaux du sous-comité sera prise lors de la 25^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme à la lumière des résultats de la Seconde Evaluation indépendante ;

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport de la Cellule internationale de réflexion sur les restrictions au voyage liées au VIH

- 6.1 *Encourage* fortement tous les pays à éliminer les restrictions spécifiques au VIH à l'entrée, au séjour et à la résidence et à faire en sorte que les personnes vivant avec le VIH ne soient plus ni exclues, ni détenues ni déportées sur la base du statut VIH ;
- 6.2 Attentif à la décision 8.2 du Conseil de Coordination du Programme prise lors de sa 21^{ème} réunion, *convient* qu'aucune réunion du Conseil de Coordination du Programme ne se tiendra dans un pays appliquant une restriction spécifique au VIH relative à l'entrée, au séjour et à la résidence sur la base du statut VIH ;
- 6.3 *Demande* à l'ONUSIDA et à d'autres organisations internationales compétentes de mettre en œuvre les recommandations qui leur sont spécifiques dans le Rapport de la Cellule internationale de réflexion sur les restrictions au voyage liées au VIH ;
- 6.4 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de fournir un rapport d'activité à la 24^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le Rapport de la Cellule internationale de réflexion sur les restrictions au voyage liées au VIH ;

Point 4 de l'ordre du jour : Participation accrue de la société civile au Conseil de Coordination du Programme

- 7.1 *Salue* le rapport des ONG du Conseil de Coordination du Programme sur la « *participation accrue de la société civile au Conseil de Coordination du Programme* » ;
- 7.2 Soucieux de la souveraineté et de la capacité des Etats Membres :
 - a. *Encourage* les Etats Membres à considérer la possibilité d'impliquer, dans une capacité qu'ils jugeront appropriée, un ou plusieurs représentants de la société civile, notamment des personnes vivant avec le VIH et des communautés affectées, au sein de leurs délégations nationales aux réunions du Conseil de Coordination du Programme ;
 - b. *Recommande* que le Secrétariat de l'ONUSIDA, les bureaux de pays et les Equipes d'appui aux régions explorent et définissent des manières d'appuyer les Etats Membres pour leur permettre d'intégrer la société civile au sein de leurs délégations ;
- 7.3 *Demande* au Bureau du Conseil de Coordination du Programme de tenir au moins deux de ses réunions 'en personne' lors de la préparation de chaque réunion du Conseil de Coordination du Programme – et de fournir des ressources aux membres, notamment au représentant de la délégation des ONG, qui ne sont pas à même d'assumer leurs coûts ;
- 7.4 *Demande* au Bureau du Conseil de Coordination du Programme de fournir une 'feuille de route' simple soulignant comment chaque document clé pour décision sera conceptualisé, élaboré et finalisé et quand/comment différentes parties prenantes, notamment la société civile, peuvent y contribuer ;
- 7.5 *Encourage* toutes les parties prenantes pertinentes à soumettre leurs documents clés pour décision au moins huit semaines avant les réunions du Conseil de

Coordination du Programme – pour faciliter leur traduction dans les meilleurs délais et permettre une consultation complète parmi tous les secteurs, notamment la société civile ;

- 7.6 *Demande* aux Equipes d'appui aux régions d'inclure des délégués des ONG, ou leurs représentants désignés, dans les réunions régionales, comme il convient ;
- 7.7 *Appelle* les Equipes d'appui aux régions et les Coparrainants de l'ONUSIDA à faciliter des conseils régionaux des ONG, comprenant des personnes vivant avec le VIH et d'autres populations clés affectées. Ces conseils seront co-organisés périodiquement par l'Equipe d'appui aux régions, les délégués des ONG régionales au Conseil de Coordination du Programme et le Dispositif de communication des ONG du Conseil de Coordination du Programme, et pourraient être rattachés à une réunion préexistante ;
- 7.8 *Convient* de prévoir un point de l'ordre du jour pour examiner les progrès réalisés en vue d'accroître et d'améliorer la participation de la société civile et, en particulier, de passer en revue la mise en œuvre des recommandations pertinentes de la Seconde Evaluation indépendante, lors d'une réunion du Conseil de Coordination du Programme en 2010 ;
- 7.9 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de préparer un document pour la 25^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme qui réponde aux implications en matière de gestion et de coût des recommandations proposées qui ont été présentées à la 23^{ème} réunion du Conseil dans un document sur « *La participation accrue de la société civile au Conseil de Coordination du Programme* », et tenant compte des recommandations de la Seconde Evaluation indépendante ;

Point 5 de l'ordre du jour : Rapport sur le processus de nomination du Directeur exécutif

8. A propos des futures nominations, *prend note* des suggestions qui suivent et *demande* au Bureau du Conseil de Coordination du Programme de les prendre en considération :
 - a. le Conseil de Coordination du Programme établira un Comité de Sélection, composé selon les mêmes critères, travaillant sur la même base d'objectivité, et ne tenant compte que d'une approche fondée sur le mérite ;
 - b. une firme de recrutement professionnel sera utilisée pour faire un travail de proximité afin d'encourager et de solliciter des candidatures. La firme sera chargée de l'examen des dossiers et aidera tout au long des réunions à établir des tableaux de scores et des détails pratiques, organiser des entretiens, rédiger des rapports, etc. ;
 - c. la réunion extraordinaire du Conseil de Coordination du Programme sera fondée sur le mérite et n'autorisera aucune discussion ni aucun rapport sur les caractéristiques des candidats qui ne seraient pas directement pertinentes à l'approche fondée sur le mérite et qui pourraient porter préjudice à la protection des candidats ;
 - d. le Conseiller juridique sera impliqué dans l'intégralité du processus ; et

- e. le Président du Comité de Sélection assistera aux réunions de sélection et d'entretiens du Comité des Organismes coparrainants ;

Point 6.1 de l'ordre du jour : Examen du processus de prise de décisions intersessions du Conseil de Coordination du Programme

9. *Convient* d'ajouter une nouvelle Annexe 3 au Modus operandi du Conseil afin d'officialiser les fonctions et la composition du Bureau du Conseil de Coordination du Programme et le processus de prise de décisions intersessions qui pourrait être utilisé par le Bureau pour assumer les fonctions qui lui sont prescrites par le Conseil ;

Point 6.2 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des précédentes décisions du Conseil de Coordination du Programme

10. *Approuve* les amendements proposés au Modus operandi pour la mise en œuvre des décisions prises lors de la 20^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

Point 6.3 de l'ordre du jour : Election des membres du Bureau

- 11.1 *Elit* l'Ethiopie en tant que Président, les Pays-Bas en tant que Vice-Président, et le Guatemala en tant que Rapporteur pour l'année civile à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- 11.2 *Approuve* les nouveaux membres de la délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme pour 2009 : Alexandra Garita, Fédération internationale pour la Planification familiale, Région de l'Hémisphère occidental (FIPF, WHR) ; le Dr Evan Collins, Ontario HIV Treatment Network (OHTN) ; le Dr Lydia Mungherera, TASO (The AIDS Support Organisation) Ouganda ; et le Dr Robert Carr, Caribbean Vulnerable Communities Coalition, Jamaïque ;

Point 7.1 de l'ordre du jour : Aspects sexospécifiques des ripostes au sida

- 12.1 *Prend note* du rapport d'activité sur les aspects sexospécifiques des ripostes au sida ;
- 12.2 *Demande* à l'ONUSIDA de préparer un rapport d'activité pour la 24^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme précisant le travail du Secrétariat et des Coparrainants de l'ONUSIDA pour aider les pays à développer l'égalité des sexes, notamment des évaluations séparées des besoins pour les femmes et les filles et pour les communautés lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles, soulignant l'action au niveau des pays, ainsi que les activités de suivi, notamment l'établissement d'une stratégie interinstitutions pour aborder le VIH et les femmes et les filles conformément à la stratégie appliquée pour les lesbiennes, les gays, les bisexuel(le)s et les transsexuel(le)s ;

Point 7.2 de l'ordre du jour : Seconde Evaluation indépendante de l'ONUSIDA

13. *Prend note* du rapport d'activité sur la Seconde Evaluation indépendante de l'ONUSIDA ;

Point 8 de l'ordre du jour : Autres questions

- 14.1 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de fournir un document à la 24^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme sur l'organisation de visites sur le terrain qui s'appuie sur celui qui a été soumis à la 21^{ème} réunion du Conseil sur « *les questions liées aux futures réunions du Conseil de Coordination du Programme* » ;
- 14.2 Attentif à la résolution 51/14 de la Commission des stupéfiants, qui appelle à la collaboration parmi les Etats Membres représentés à la fois à la Commission et au Conseil de Coordination du Programme pour la promotion d'une meilleure coordination et d'un meilleur alignement de la riposte au sida afin de l'intensifier pour s'approcher de l'objectif de l'accès universel à des services complets de prévention, de soins, de traitement et d'appui destinés aux personnes qui consomment des drogues ; *prend note* de l'examen imminent par l'UNGASS du Problème mondial des drogues et *demande* à l'ONU DC, en tant que Coparrainant de l'ONUSIDA, d'œuvrer afin que la réunion reflète avec précision l'importance de diminuer la transmission du VIH et la co-infection chez les consommateurs de drogues.

[Fin du document]